



**LEGENDE**

- Limite communale
- Limite de zones
- Espaces boisés classés au titre des articles L.113-1 à L.113-6 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés à créer au titre de l'article L.113-1 à L.113-6 du code de l'urbanisme
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-14 du code de l'urbanisme
- Secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du code de l'urbanisme
- Murs à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

**ZONES**

- ZONE URBAINE**
- UA : Zone composée de patrimoine bâti ancien, à vocation mixte, urbanisée et équipée
  - UAp : Secteur voué à recevoir des installations publiques d'intérêt général
  - UAr : Secteur de jardin au sein de la zone UA
  - UJ : Secteur où s'applique l'article L.151-41 5° (servitude de gel de l'urbanisation pour 5 ans à compter de la date d'approbation du PLU) du code de l'urbanisme
  - UD : Zone mixte urbanisée et équipée
  - UDj : Secteur de jardin au sein de la zone UD
- ZONE À URBANISER**
- 1AUh : Zone mixte destinée aux extensions urbaines
- ZONE AGRICOLE**
- A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE**
- N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
  - Nb : Secteur de franges végétales entre la zone urbaine et la zone agricole ou la zone naturelle (emprise boisée)
  - Nba : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées où est autorisée une construction à usage d'habitation ou d'activités

Commune de Montchevreuil - Partie Bachivillers  
 1 Rue de la Montagne  
 60240 MONTCHEVREUIL  
 03 44 48 71 16

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME** 13U16

Rendu exécutoire le

**DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ** 1/2000è

Date d'origine : Juillet 2019

**4 b**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du : 15 Juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du : 26 Juillet 2019

Urbanistes : Mandataires : ARVAL Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
 3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
 Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01  
 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise